

Chambre d'agriculture de Haute-Saône – FRDG123 – Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône

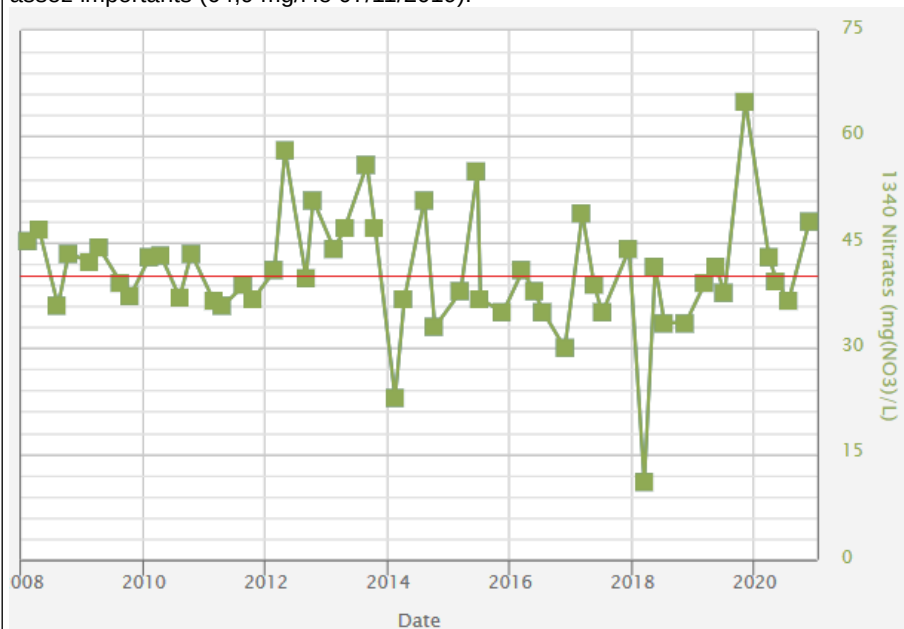
Type de masse d'eau	ESO
Code masse d'eau	FRDG123
Nom masse d'eau	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	<i>Source de maison rouge - source des presles – source de la vaivre – source du lavoir</i>
Nombre de communes proposées au classement V1	
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	70251 FRANCCOURT 70422 POYANS 70481 SAVOYEUX 70574 VOLON
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/>)	<input type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici. <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible <input checked="" type="checkbox"/> Autre : pas de qualitomètre déclassant pour ces communes
Communes dont le retrait du classement est proposé	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation	<p>La ME est proposée au classement à partir de 4 qualitomètres ESO dont 3 des 4 ne sont pas déclassants, le 4ème est juste au dessus du seuil de 40mg/ l (41.5) et si la tendance à l'amélioration n'est pas significative, la tendance à la dégradation ne l'est pas non plus :</p> <p>source de MAISON ROUGE P 90: 18.2 mg/ l source des presles P90 : 49.2 mg/ l tendance à l'amélioration source de de la vaivre : P90 : 32.9 mg/ l source du lavoir : P90 : 41.5 mg/ l et tendance non significative à l'amélioration</p> <p>au regard des critères de classement ESO, 4 communes non concernées par ailleurs par une ME ESU doivent être retirées du classement si l'on considère que seule la source du lavoir peut être considérée en limite de seuil de classement. Pour les 4 analyses réalisées, 1 seule dépasse le seuil de 40 mg/ l, les 3 autres analyses donnent des valeurs qui s'échelonnent de 33.6, 37.8 et 39,3 mg/ l. Le dépassement du seuil des 40 mg/ l est faible et non fréquent.</p> <p>Les suivis d'analyses disponibles sur les autres captages prioritaires de la ME ne doivent pas être retenus car non intégrés au dispositif de surveillance. Sur ces captages prioritaires SDAGE (dont le statut devrait être confirmé dans le prochain SDAGE), la démarche ZSCE se met en place et est de nature à prendre en charge la problématique nitrates en même temps que celle des phytosanitaires.</p>
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	<p>Le compartiment « fosses Saône aval rive droite » de la masse d'eau FRDG123 est proposé au classement au regard de la valeur du P90 (49,2 mg/l) dépassant 40 mg/l avec une tendance à l'augmentation des teneurs mesurées.</p> <p>Pour cette masse d'eau les compartiments « plateau nord calcaire du jurassique moyen » et « plateau central de Mont Gy » sont aussi proposés au classement car ils remplissent les critères de classement.</p>

Cette fiche ne traite que du compartiment « fosse Saône aval rive droite »
L'analyse des données disponibles pour les deux qualimètres suivant ce compartiment ne montre pas de tendance significative à la baisse :

Le qualimètre déclassant est celui de la source des Presles qui présente un P90 de 49,5 mg/l. L'analyse des données long terme ne montre pas de tendance à l'amélioration sur ce qualimètre, voire une détérioration récente des teneurs, avec des valeurs supérieures au seuil (53,4 mg/l le 08/06/2020 ; 51,1 mg/l le 03/07/2020). Si la tendance depuis le début des chroniques disponibles semble aller vers l'amélioration, les teneurs récentes montrent plutôt une augmentation des teneurs, systématique au-dessus de 40 mg/l.



Pour la source du Lavoir, la valeur du P90 pendant la 7ème campagne est de 41,5 mg/l, mais elle présente de nombreuses analyses au-dessus de 40 mg/l, avec des pics assez importants (64,9 mg/l le 07/11/2019).



La tendance globale pour ces deux captages ne semble donc pas être à l'amélioration, ce qui ne permet pas d'envisager le non-classement du compartiment concerné.

Ces éléments justifient donc le classement du compartiment fosse de Saône aval rive droite de la masse d'eau FRDG123 et de l'ensemble des communes qui lui sont sus-jacentes.

Le classement de ce compartiment est donc maintenu en l'état. Les communes Francourt, Poyans, Savoyeux et Volon sont donc maintenues au classement zone vulnérable.